

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 28 AVRIL 2014**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 09 avril 2014 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 18 avril 2014.

Etaients présents : MM et Mmes les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY, Daniel BEY, Colette CHAPUIS, Laurent GARCIA, Mireille KAMMERLOCHER,

Absents excusés et représentés : Corinne BLAISE, Pascale ROUX, Marie-Hélène DUROCQ, Danièle TARTRAT ayant donné respectivement pouvoir à Laurent BAILLY, Laurent GARCIA, Serge DIZANBOURG et Colette CHAPUIS.

Secrétaire de séance : Mireille KAMMERLOCHER

Le compte-rendu de la séance du 09 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

**VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas appliquer d'augmentation aux taux de fiscalité directe locale pour l'année 2014 :

Taxe d'habitation : 5.04 %

Taxe foncière (bâti) : 12.95 %

Taxe foncière (non bâti) : 28.06 %

Vote à l'unanimité.

**BUDGET PRIMITIF 2014 :**

Le projet de budget élaboré par la commission des finances est détaillé ligne par ligne ; ce budget 2014 adopté à l'unanimité s'élève à :

- en FONCTIONNEMENT à 410 868 € en dépenses et recettes, ce qui dégage un virement à la section d'investissement d'un montant de 89 165 €
- en INVESTISSEMENT à 108 615 € en dépenses et recettes ; les travaux inscrits donnent la priorité à l'entretien du réseau de voirie et achat d'un tracteur:

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce budget primitif 2014 à l'unanimité.

**QUESTIONS DISVERSES :**

Le Conseil municipal charge le Maire de solliciter une aide à l'investissement, dans le cadre de la réserve parlementaire, à hauteur de 50% de la dépense hors taxes, soit 10 160 € prévue dans le budget 2014 pour l'achat d'un tracteur.

La cérémonie du 8 mai 2014 à 11h15 devant le Monument aux Morts sera suivie d'un vin d'honneur à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.

*Le Maire, Yvan GUIGNOT*